



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CIVIS DU 18/02/22

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **vendredi 18 février 2022** à la salle Le Kerveguen de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **38 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- Le vote du débat sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022
- La mise en place de fonds de concours pour la commune de Cilaos
- L'attribution de subventions pour deux chantiers d'insertion

Vote du débat sur les Orientations Budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire depuis la loi de février 1992, est l'occasion privilégiée d'informer les élus du Conseil Communautaire sur les prévisions d'évolution de la situation financière de la CIVIS. Il s'agit également, pour l'assemblée, de débattre des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget pour l'exercice 2022, notamment sur les volets :

ECONOMIQUE :

- Le contexte contraint par la crise sanitaire Covid-19
- La priorité à la maîtrise des dépenses
- La compétitivité et l'emploi
- Le projet de territoire fédérateur

ENVIRONNEMENT :

- La rationnalisation des dépenses de gestion des déchets
- La lutte contre l'errance animale
- Le Plan Climat Air Energie

MOBILITE :

- Le déploiement des vélos électriques sur le territoire
- La poursuite des projets de mobilité innovante

EAU :

- La gestion des services d'eau potable et d'assainissement
- La mise en oeuvre de la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Ce débat s'inscrit dans un contexte de possible sortie de crise sanitaire dont les incidences se feront encore sentir en 2022 notamment sur la fiscalité des entreprises. Si **la plupart des indicateurs financiers de la CIVIS s'améliorent**, il n'en demeure pas moins que le fonds de roulement reste négatif. La consolidation des comptes avec ceux des budgets annexes permet de le rendre positif. Il conviendra donc d'optimiser cet indicateur dans la prospective.



Mise en place de fonds de concours sur la commune de Cilaos.

Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement.

A ce titre la CIVIS a souhaité soutenir la mise en œuvre de différents projets sur la commune de Cilaos :

- Acquisition foncière pour le futur garage municipal
- Acquisition de matériel informatique et de logiciels
- Aménagement sanitaires et toilettes publiques
- Pose d'enrobés sur les voiries communales

Le montant total ainsi alloué par la CIVIS au titre de sa solidarité avec la commune de Cilaos s'élève à 211 936 € HT, soit 50% du coût total de l'ensemble des opérations.

Ce mode de coopération financière et de solidarité territoriale marque l'engagement de la CIVIS vers ses communes membres.

Soutien à l'insertion et l'emploi par l'attribution de subventions.

Soucieuse des actions menées au titre de l'insertion et de l'emploi, la CIVIS a choisi de financer deux chantiers d'insertion. En effet, elles favorisent l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée en leur proposant un accompagnement socioprofessionnel tout au long de leur parcours et du chantier à réaliser. La mise en œuvre de ce type de projet repose sur le partenariat dynamique de l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, les associations bénéficiaires du soutien de la CIVIS sont :

- L'ADASE (L'Association pour le Développement d'Action Sociale et Environnementale) de Petite-Île qui produit des palettes adaptées à l'exportation de fruits et légumes. **12 bénéficiaires de ce chantier d'insertion pourront ainsi retrouver une activité professionnelle.**
- L'association JADES qui porte le projet de création d'un jardin collectif de production agricole bio (maraîchage, fruits, plantes aromatiques, ...). Située en quartier prioritaire de Bois d'Olives, l'association ambitionne de développer le « mieux vivre et mieux manger » en favorisant l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante de personnes en situation d'exclusion.

Ce sont ainsi 30 000 € qui sont attribués à chaque association par la CIVIS qui entend ainsi soutenir activement le tissu associatif de l'insertion.





SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALE
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :

communication@civis.re
0262 49 96 09

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD